

# Mise à 2x2 voies de la RCEA dans l'Allier

## RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Toulon-sur-Allier  
15 janvier 2015



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable  
et de l'Énergie

# Objet de la réunion

**Informé sur le projet d'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) dans l'Allier par recours à une concession autoroutière en vue de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Sommaire

- **Les acteurs du projet**
- **Avancement du projet**
- **Présentation du projet**
  - **Présentation générale de la RCEA, objectifs et périmètre du projet dans l'Allier**
  - **Les principes d'aménagements**
  - **Le péage ouvert**
- **Dossier d'enquête préalable à la DUP (avec zooms sur le secteur Montmarault-Chemilly)**
- **Calendrier prévisionnel**
- **Information – Communication**



# Les acteurs du projet

**L'État Maître d'ouvrage représenté par :**

- **le Préfet de la Région Auvergne, coordonnateur du projet,**
- **la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL), Service Maîtrise d'Ouvrage assure le pilotage général de l'opération : concertation, études, procédures**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Les acteurs du projet

- **Le garant du débat public, M. THOMAS**  
veille au bon déroulement de la concertation, de l'information et de la participation du public dans la continuité du débat public qui s'est déroulé fin 2010/début 2011
- **Le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)**  
réalise les études préalables nécessaires à la définition technique du projet
- **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la Société SNC LAVALIN**  
en charge de la rédaction du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Avancement du projet

- **Échéances passées :**
  - Débat public : 2010/2011
  - Décision ministérielle du 24 juin 2011
  - Communiqué du ministre du 11 juillet 2013
  - Réalisation du dossier d'enquête publique : 2013/2014
- **En cours 2015 :**
  - Procédures préalables à l'enquête publique
- **Échéances prévisionnelles :**
  - Enquête publique : janvier/février 2016
  - Décret DUP : début 2017
  - Signature du contrat de concession : mi-2018
  - Études et procédures : 2018/2019
  - Travaux : 2019/2020



# Présentation du projet

## Présentation générale de la RCEA :

- **92 km entre le giratoire de Montmarault (A71) et l'échangeur de Digoïn**  
91 km dans l'Allier et 1 km en Saône-et-Loire
- **13 échangeurs**
- **En 2015, seulement 1/3 du linéaire aménagé à 2x2 voies**
- **Emprises en section courante déjà acquises pour le doublement de la chaussée existante**



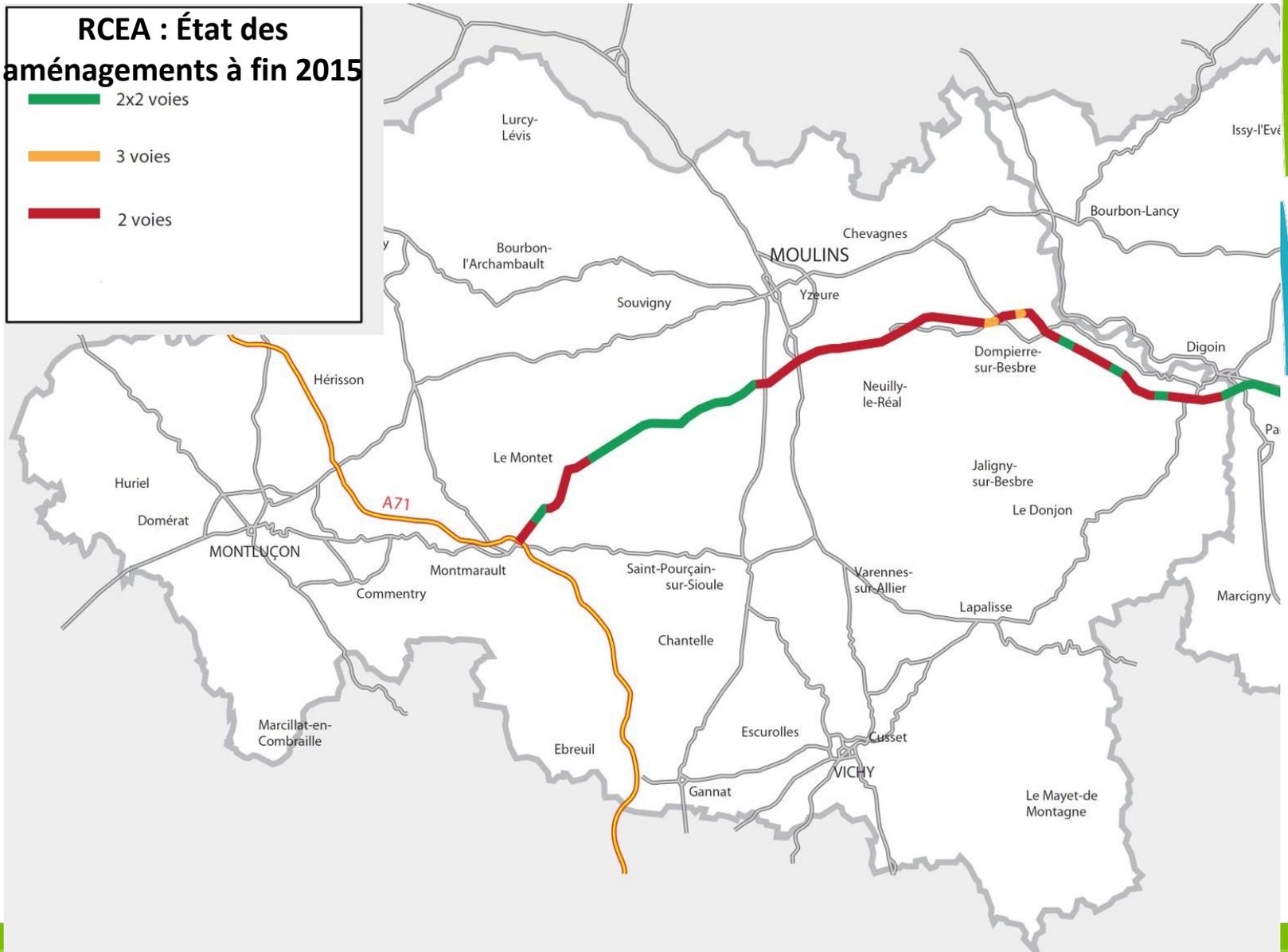
Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## RCEA : État des aménagements à fin 2015

- 2x2 voies
- 3 voies
- 2 voies



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## Les objectifs du projet :

- Améliorer la sécurité routière par la mise à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire
- Améliorer la qualité de service en créant des aires de service et de repos
- Favoriser l'attractivité et la desserte des territoires traversés
- Prendre en compte les enjeux environnementaux avec l'amélioration de la traversée du Val d'Allier, la mise en place, notamment, de protections acoustiques pour les riverains et en complétant le dispositif de collecte et de traitement des eaux de ruissellement des chaussées

# Présentation du projet

- Périmètre de la DUP :

**Montmarault – Digoin – 92 km -**

y compris ( échangeur A71/RCEA à Montmarault  
échangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier

- Périmètre de la concession :

**Montmarault – Digoin – 92 km -**

y compris échangeur RN7/RCEA  
non compris échangeur A71/RCEA à Montmarault

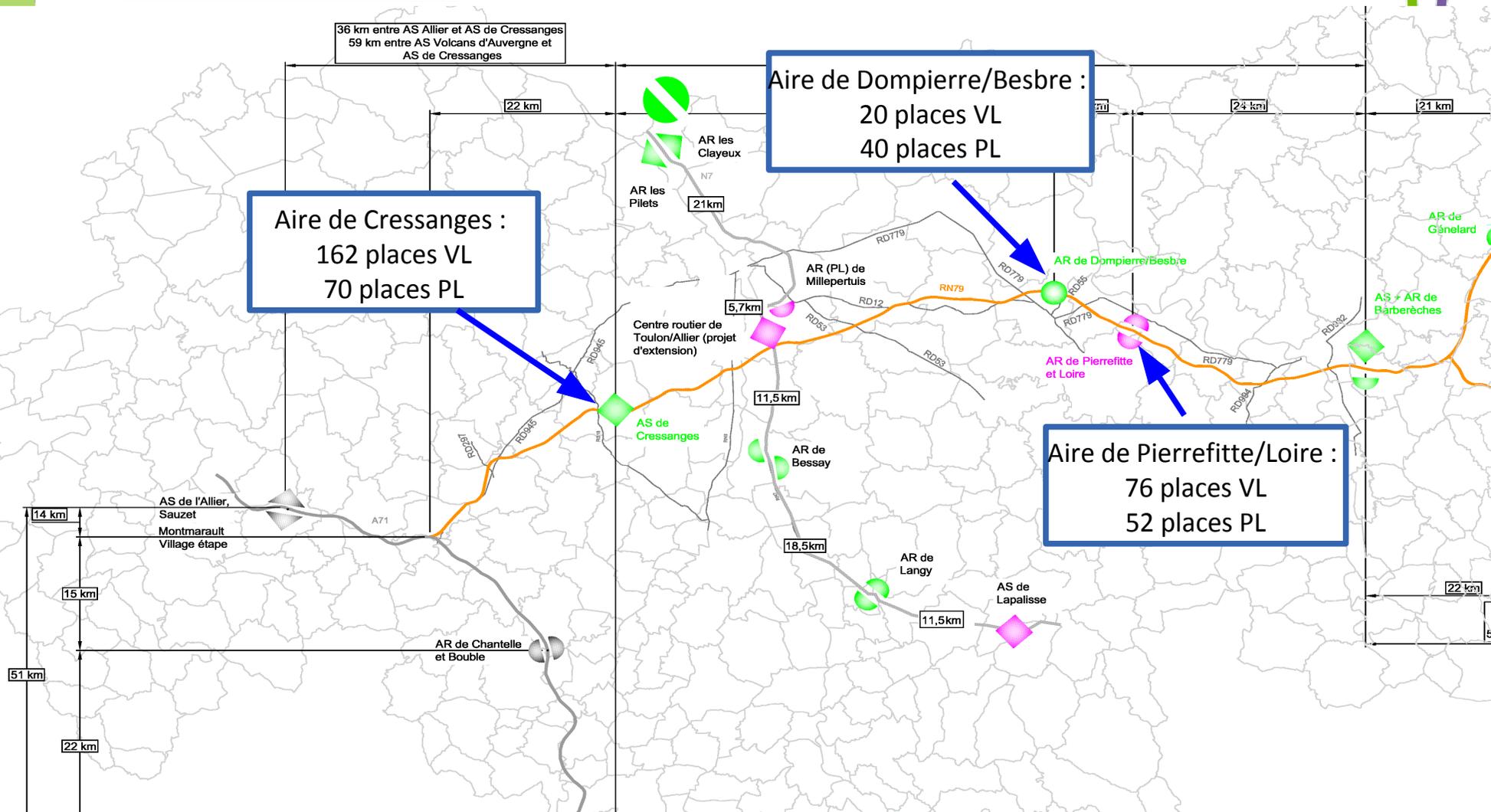
# Présentation du projet

## Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **Maintien de tous les échangeurs**
- **Aires de repos et de services :**
  - **Cressanges (aire de services nouvelle)**
  - **Dompierre-sur-Besbre (aire de repos nouvelle)**
  - **Pierrefitte-sur-Loire (aire de repos existante agrandie)**

# Présentation du projet

## Synoptique des aires + capacités Voitures et Poids Lourds



# Présentation du projet

## Les principes d'aménagement de la RCEA :

- Val d'Allier :

- \* rehausse du tracé

- \* allongement du pont sur l'Allier  
(180 m → 400 m)

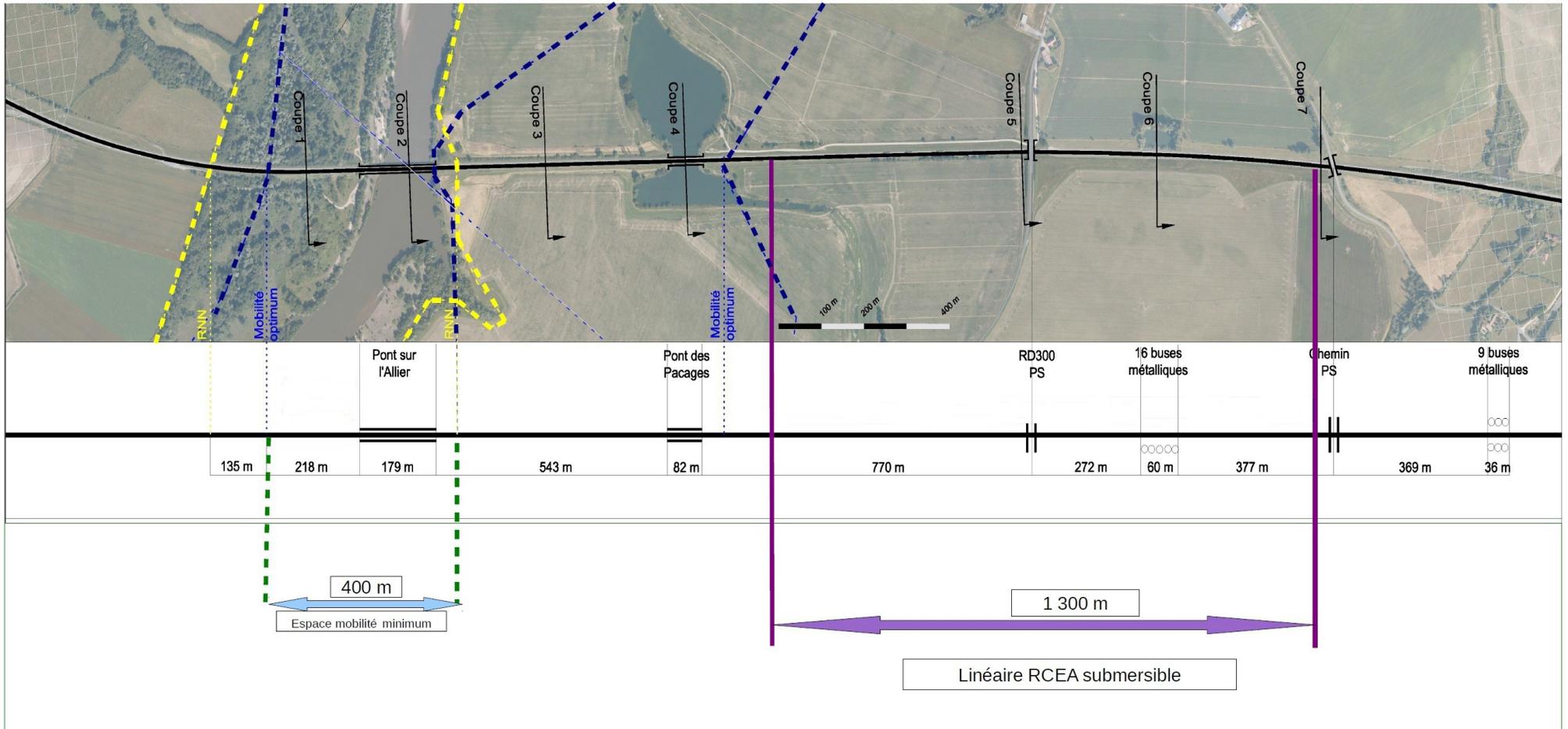


Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

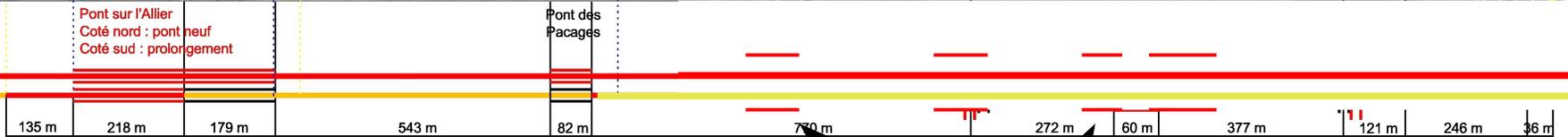
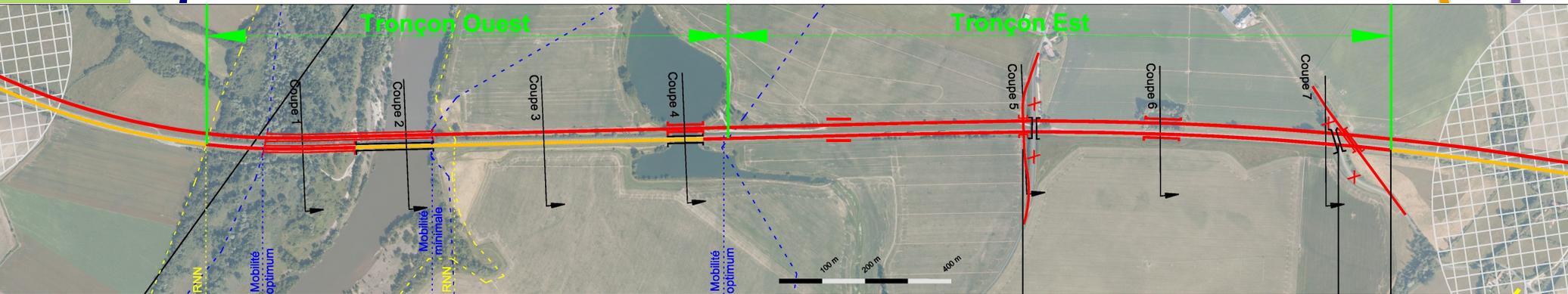
# Val d'Allier

## RCEA - Franchissement du Val d'Allier



# Val d'Allier

## Mise à 2x2 voies avec allongement du pont sur l'Allier et réhaussement



Pont sur l'Allier  
Côté nord : pont neuf  
Côté sud : prolongement

Pont des  
Pacages

4 ouvrages de « transparence »



# RNN Val d'Allier – Dossier d'opportunité

## Modification du décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle du Val d'Allier

**Extrait de l'article 12 : ” ...seuls sont autorisés les travaux nécessités par l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages contre l'érosion...”**

**Elaboration d'un dossier d'opportunité afin de montrer que les travaux d'aménagement de la RCEA au droit de la RNNVA, notamment l'allongement du pont de franchissement de l'Allier, apporteront un très net bénéfice écologique à la réserve**

**Opportunité pour redonner à la rivière un espace de mobilité déterminant pour la dynamique fluviale au bénéfice des milieux naturels**



# Présentation du projet

## Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **3 échangeurs modifiés ou créés :**
  - **A71/RCEA à Montmarault**
  - **RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier**
  - **Montbeugny (avec barrières de péage)**



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## Les principes d'aménagement de la RCEA :

**Pour les échangeurs modifiés ou créés :**

- **Étude de différentes variantes**
- **Analyse multicritères**
- **Choix d'un « scénario préférentiel »**
- **Identification des impacts et des mesures pour prise en compte dans le dossier d'enquête publique (étude d'impact)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## Les principes d'aménagement de la RCEA :

- Échangeur A71/RCEA à Montmarault :
  - Pourrait être réalisé par APRR
  - Mise en service de ce futur diffuseur autoroutier entre RCEA et A71 au plus tôt à la mise en service de la future autoroute RCEA



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet Echangeur de Montmarault



# Présentation du projet

## Échangeur RCEA/RN7



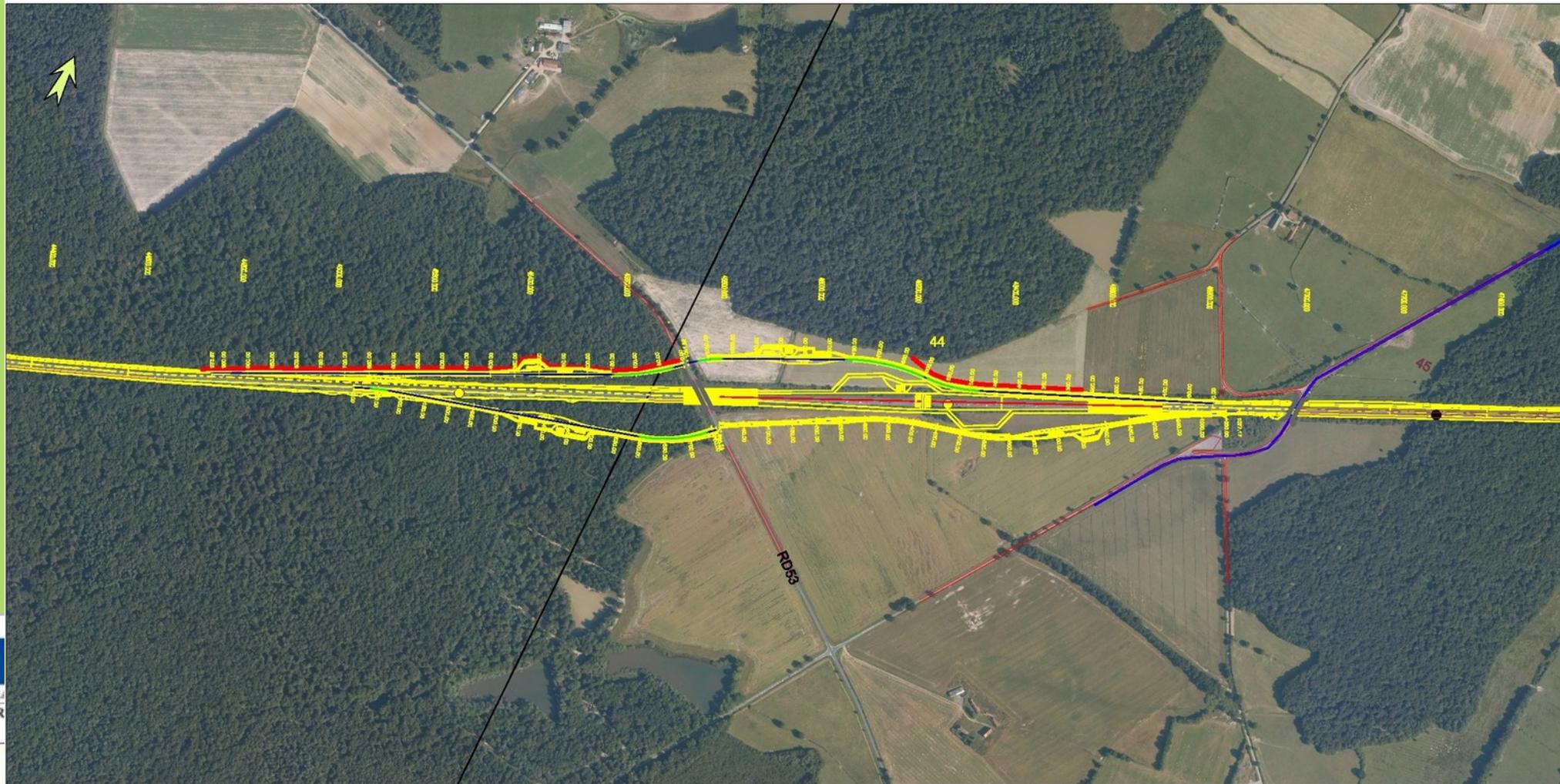
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## Échangeur de Montbeugny



L  
R

de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## Les principes d'aménagement de la RCEA :

### Péage ouvert :

- **3 barrières en pleine voie aux échangeurs**
  - Le Montet
  - Montbeugny
  - Molinet
- **barrières sur les bretelles de ces 3 échangeurs et sur les bretelles de l'échangeur de Deux-Chaises)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

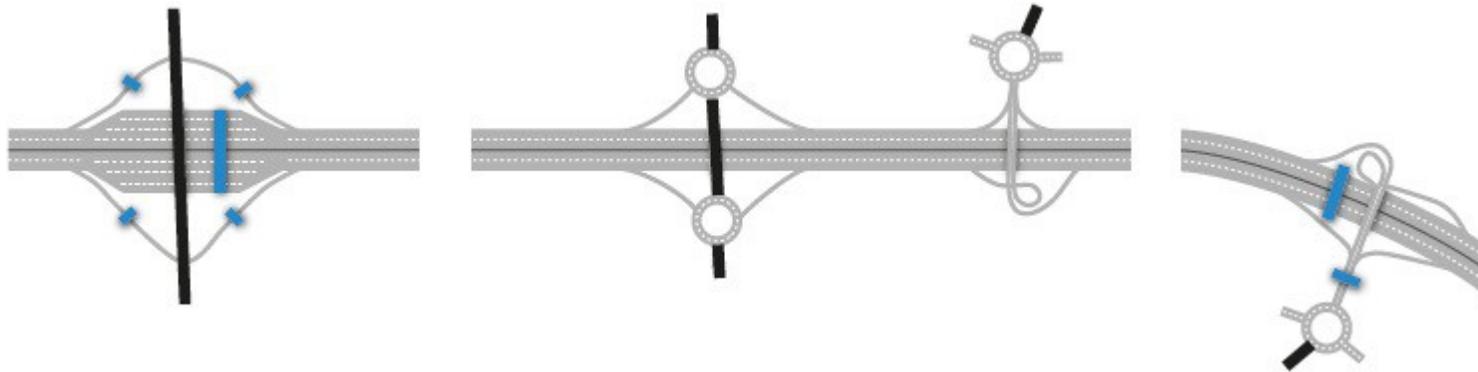
Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## Péage ouvert :

- des barrières de péage en pleine voie
- des échangeurs libres de péage entre 2 barrières de péage
- un paiement forfaitaire par tronçon



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

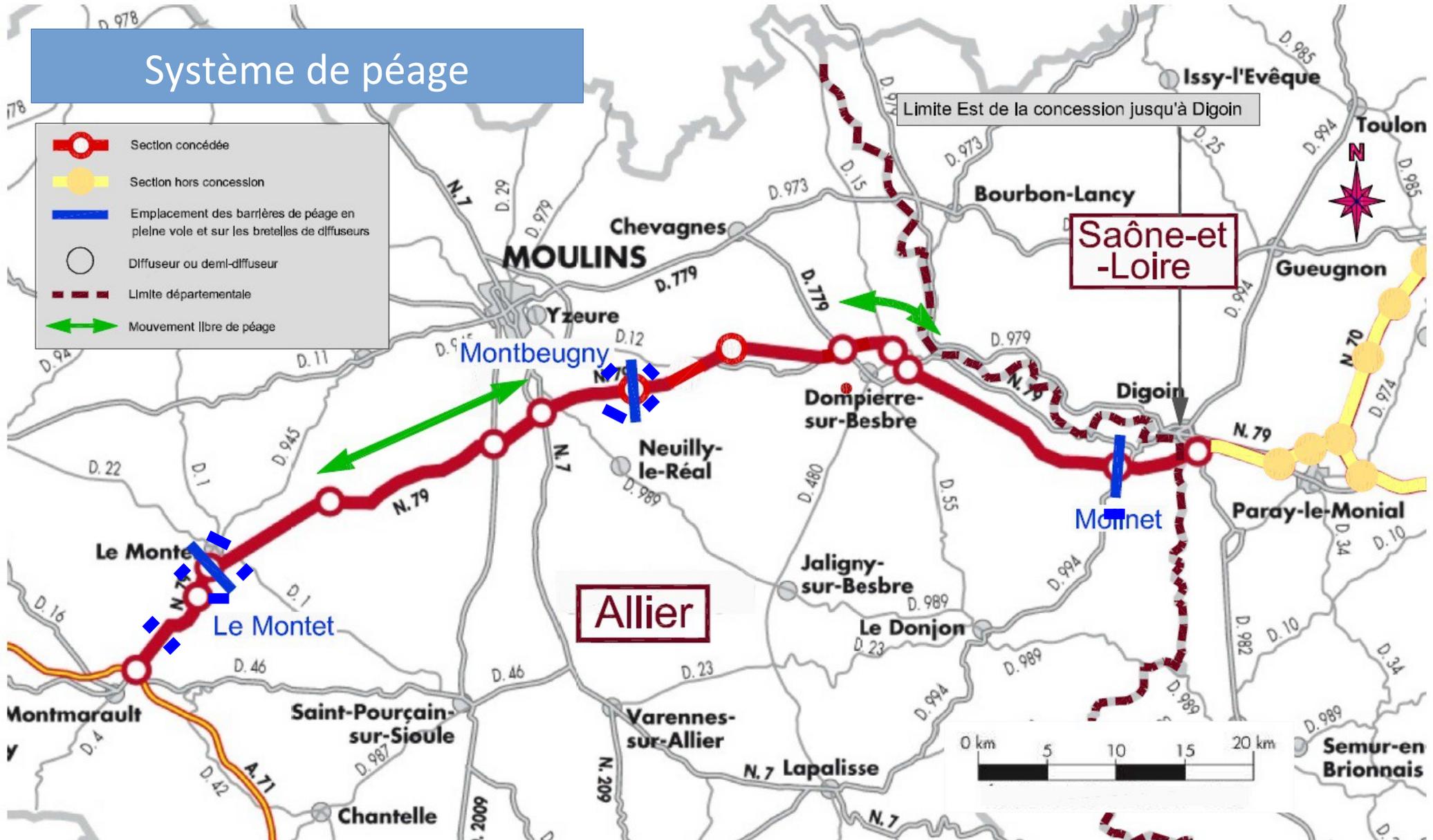
Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Présentation du projet

## Système de péage

-  Section concédée
-  Section hors concession
-  Emplacement des barrières de péage en pleine voie et sur les bretelles de diffuseurs
-  Diffuseur ou demi-diffuseur
-  Limite départementale
-  Mouvement libre de péage

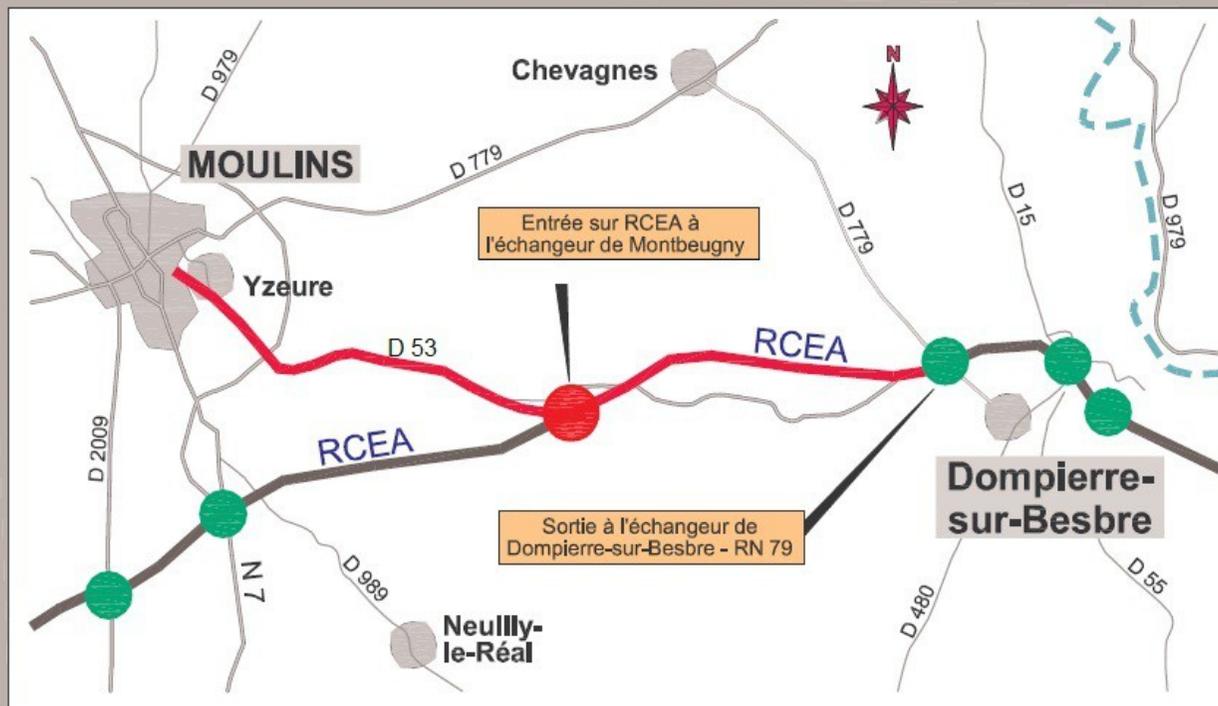


# Péage ouvert

## Exemple d'itinéraire : Moulins-Dompierre/B.

Moulins  
↓  
Dompierre-  
sur-Besbre

- Parcours sur la RD 53
- Entrée sur RCEA à l'échangeur de Montbeugny (barrière de péage sur la bretelle d'entrée)
- Parcours sur la RCEA jusqu'à l'échangeur de Dompierre-sur-Besbre - RN 79
- Sortie à l'échangeur de Dompierre-sur-Besbre - RN 79

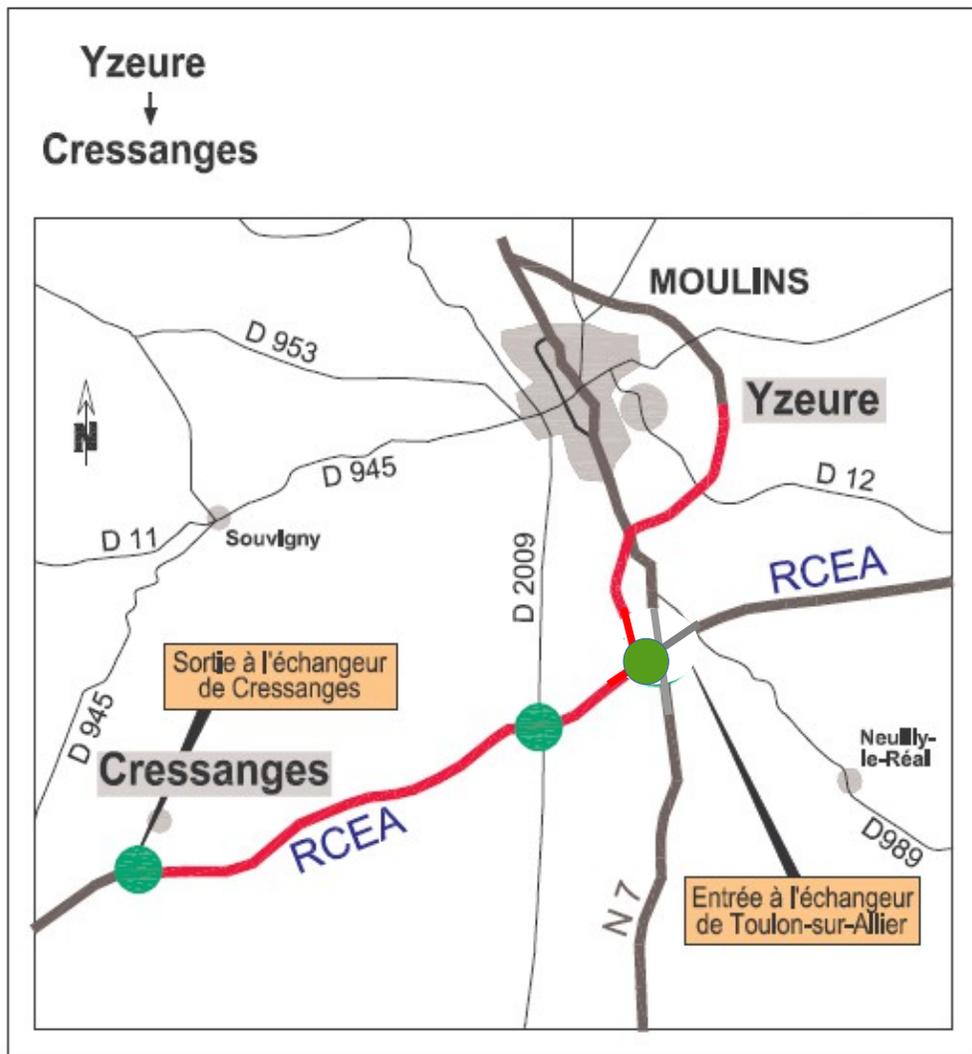


Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Péage ouvert

## Exemple d'itinéraire : Yzeure-Cressanges



# Présentation du projet

## Coût du projet :

Estimation détaillée des travaux routiers, des aménagements liés à la mise en concession (équipements autoroutiers : barrières, gare de péage, radio...)

**507 M€ (valeur octobre 2013)**

**Financement par le futur concessionnaire**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Coût du projet

- **Simulations financières de la concession réalisées avec l'échangeur RN7/RCEA**
- **Mettent en évidence qu'il n'y aurait pas besoin de subvention d'équilibre**
- **Appel d'offres pour la désignation du futur concessionnaire**
  - **solution de base avec échangeur RN7/RCEA**
  - **option sans échangeur**

# Dossier d'enquête préalable à la DUP

## Sommaire

- Volume 1** [ A – Objet de l'enquête  
[ B – Plan de situation  
[ C – Notice explicative  
[ D – Plan général des travaux  
[ E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 à 5** [ F – Étude d'impact
- Volume 6** [ G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7** [ Évaluation économique et sociale
- Volume 8** [ Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme
- Volume 9** [ Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**



# Dossier d'enquête préalable à la DUP

## Sommaire

- Volume 1 [ A – Objet de l'enquête  
[ B – Plan de situation  
[ **C – Notice explicative**  
[ D – Plan général des travaux  
[ E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 [ F – Étude d'impact  
à 5
- Volume 6 [ G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7 [ Évaluation économique et sociale
- Volume 8 [ Dossiers de Mise en Compatibilité  
des Documents d'Urbanisme
- Volume 9 [ Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**



# Dossier d'enquête préalable à la DUP

## Sommaire

- Volume 1 [ A – Objet de l'enquête  
[ B – Plan de situation  
[ C – Notice explicative  
[ D – Plan général des travaux  
[ E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 [ F – Étude d'impact  
à 5
- Volume 6 [ G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7 [ Évaluation économique et sociale
- Volume 8 [ Dossiers de Mise en Compatibilité  
des Documents d'Urbanisme
- Volume 9 [ Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**

# Dossier d'enquête préalable à la DUP

## Sommaire

- Volume 1 [ A – Objet de l'enquête  
[ B – Plan de situation  
[ C – Notice explicative  
[ D – Plan général des travaux  
[ E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 [ F – Étude d'impact  
à 5
- Volume 6 [ G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7 [ Évaluation économique et sociale
- Volume 8 [ Dossiers de Mise en Compatibilité  
des Documents d'Urbanisme
- Volume 9 [ Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**



# Dossier d'enquête préalable à l'enquête DUP

## Volume 1

### C – Notice explicative

- La RCEA actuelle
- La justification du parti d'aménagement retenu
  - localisation et fonctionnalité des nouveaux échangeurs et des échangeurs avec barrière de péage

#### Sommaire

Volume 1

[ A – Objet de l'enquête

[ B – Plan de situation

[ **C – Notice explicative**

[ D – Plan général des travaux

[ E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [ F – Etude d'impact

Volume 6 [ G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [ Evaluation économique et sociale

Volume 8 [ Dossiers de Mise en Compatibilité  
des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [ Décisions / Bilan débat public / avis ABF ... Annexes

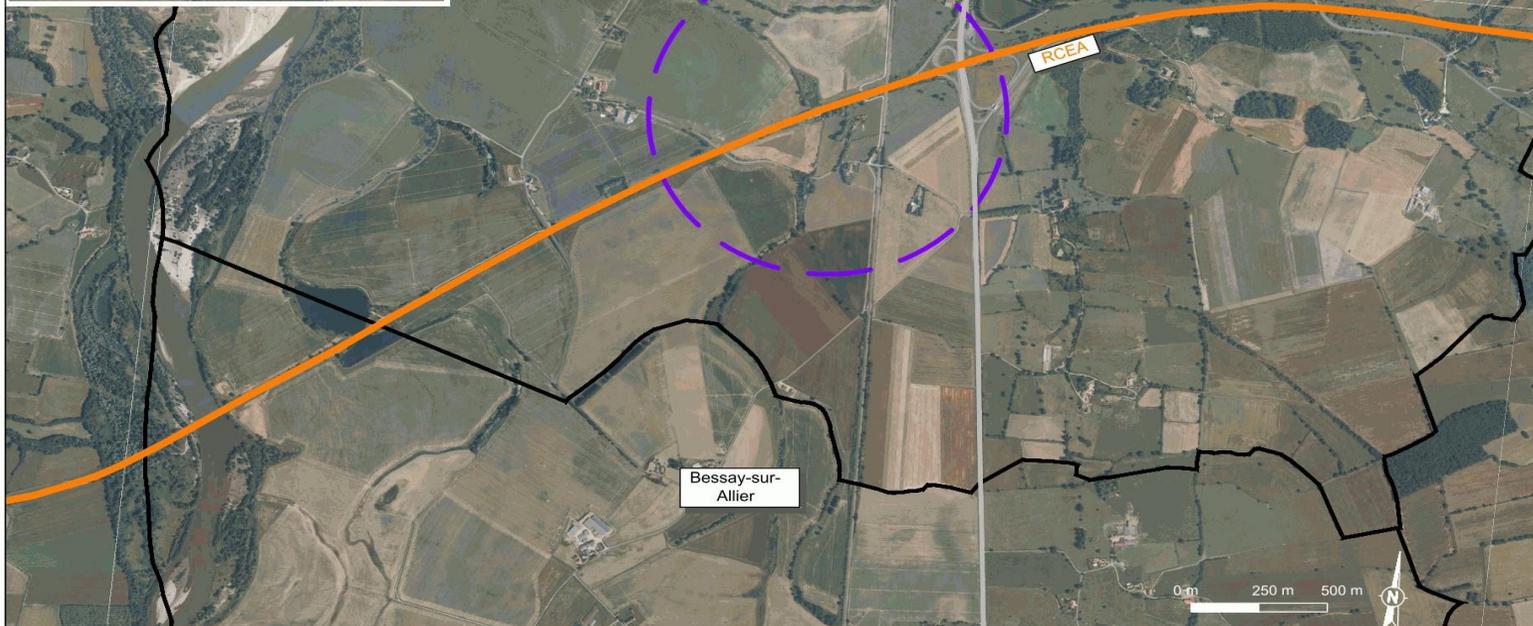


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Échangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier



# Échangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier



# Échangeur de Toulon-sur-Allier

Variante /critères	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	Variante 5	Variante 6
Fonctionnalités	Orange	Orange	Orange	Jaune	Orange	Vert
Technique	Vert	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Vert
Agriculture	Rouge	Orange	Jaune	Orange	Jaune	Jaune
Cadre de vie	Orange	Rouge	Orange	Orange	Orange	Orange
Milieu naturel	Orange	Orange	Jaune	Orange	Orange	Orange

Moins favorable	Rouge	Orange	Jaune	Orange	Vert	Plus favorable
-----------------	-------	--------	-------	--------	------	----------------

La variante 6 « trèfle à anse interne d'entrée » est la plus intéressante pour la connexion entre deux autoroutes et pour la fluidité des différents mouvements. Elle présente l'avantage d'avoir une géométrie concentrée minimisant de fait l'impact sur le fonctionnement agricole. Les dommages causés au milieu naturel peuvent faire l'objet de mesures compensatoires. C'est la solution préférentielle du maître d'ouvrage et c'est également la solution qui s'est dégagée lors de la concertation.



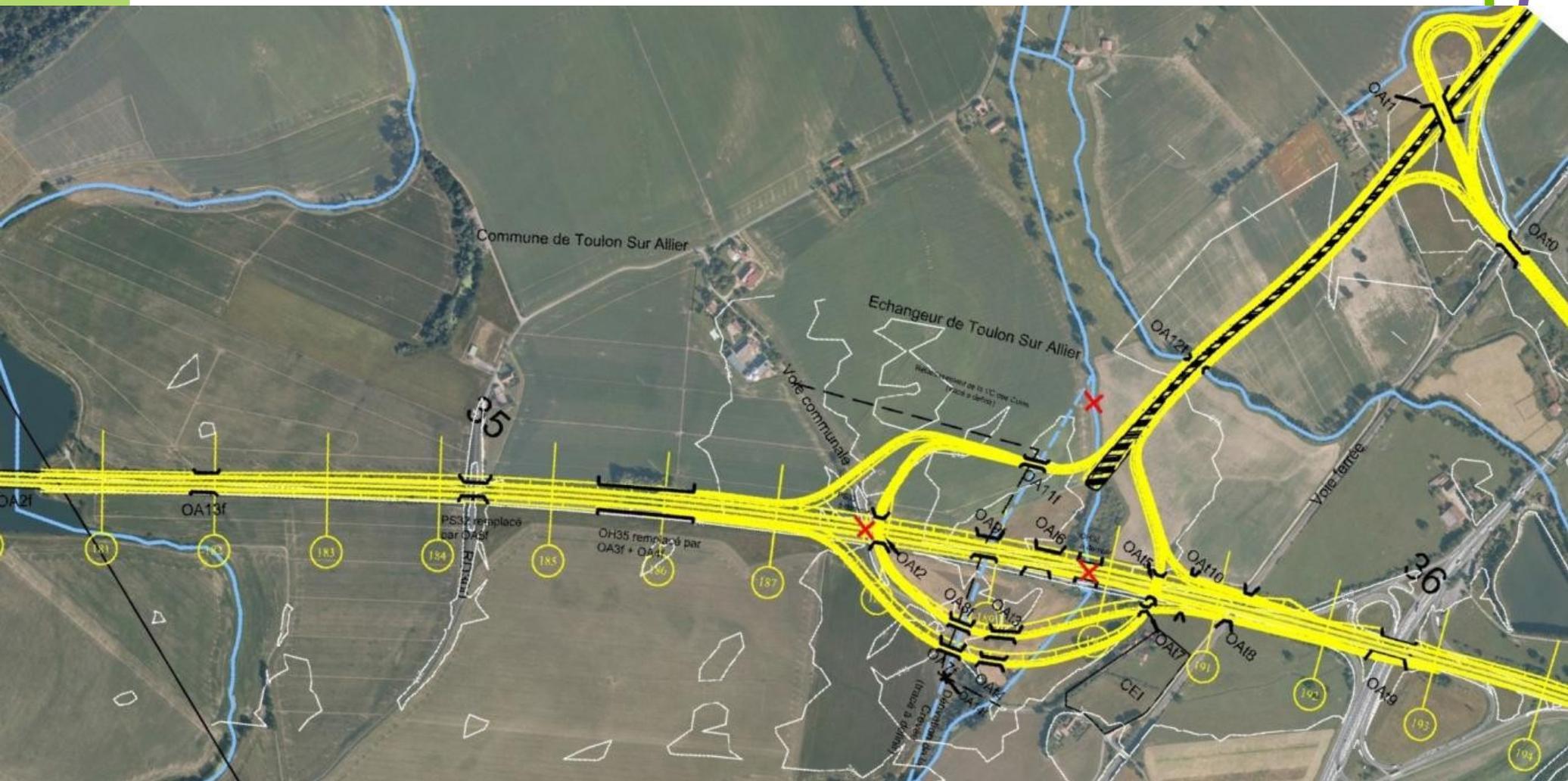
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

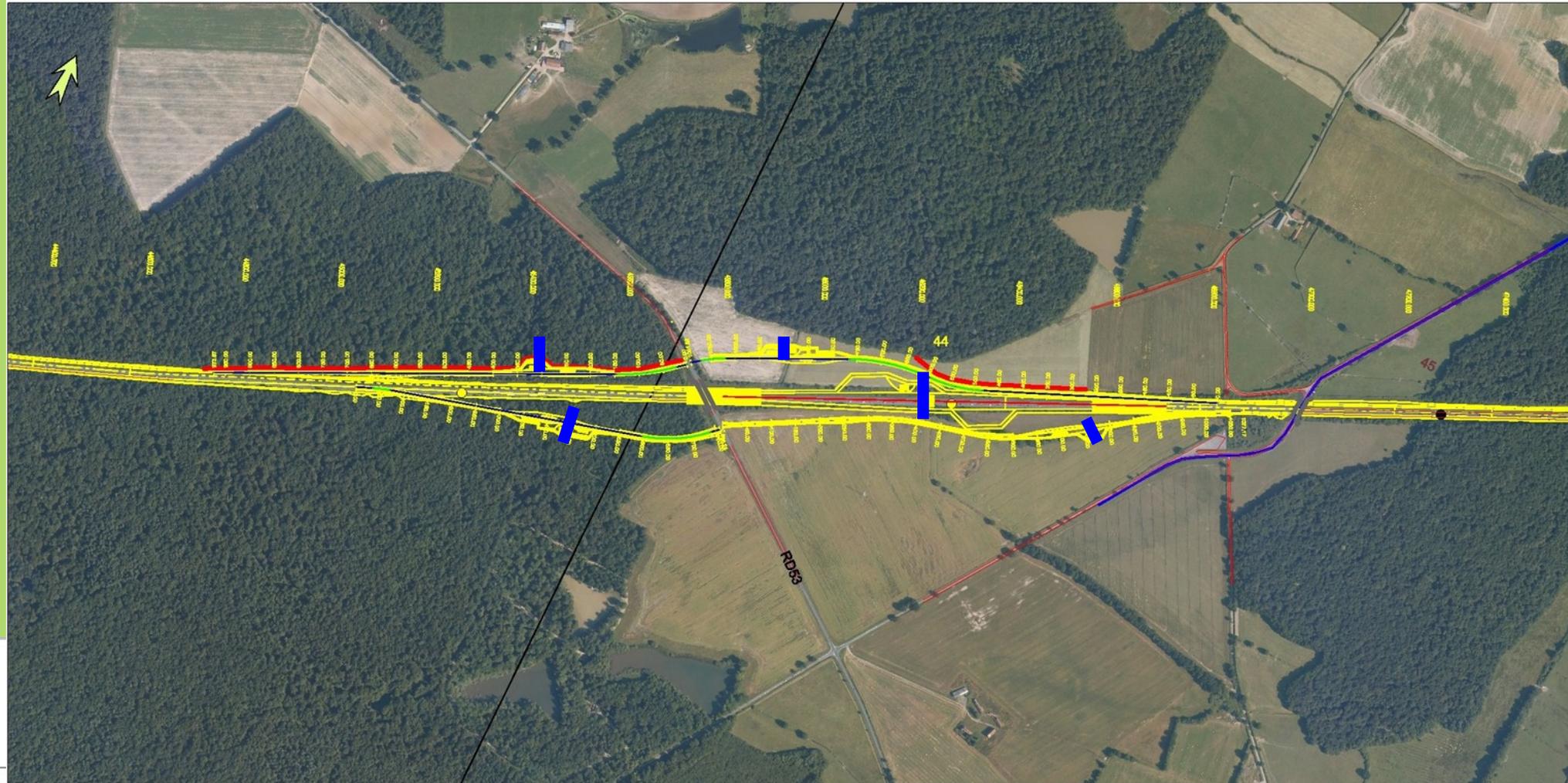
# Zoom sur le secteur de Toulon-sur-Allier

## Ouvrages : transparence hydraulique et échangeur



# Zoom sur le secteur de Montbeugny

## Échangeur / Barrière Pleine Voie - Montbeugny



# *Dossier préalable à l'enquête DUP*

## Volume 1

### D – Plan général des travaux

*planches 5 à 7*



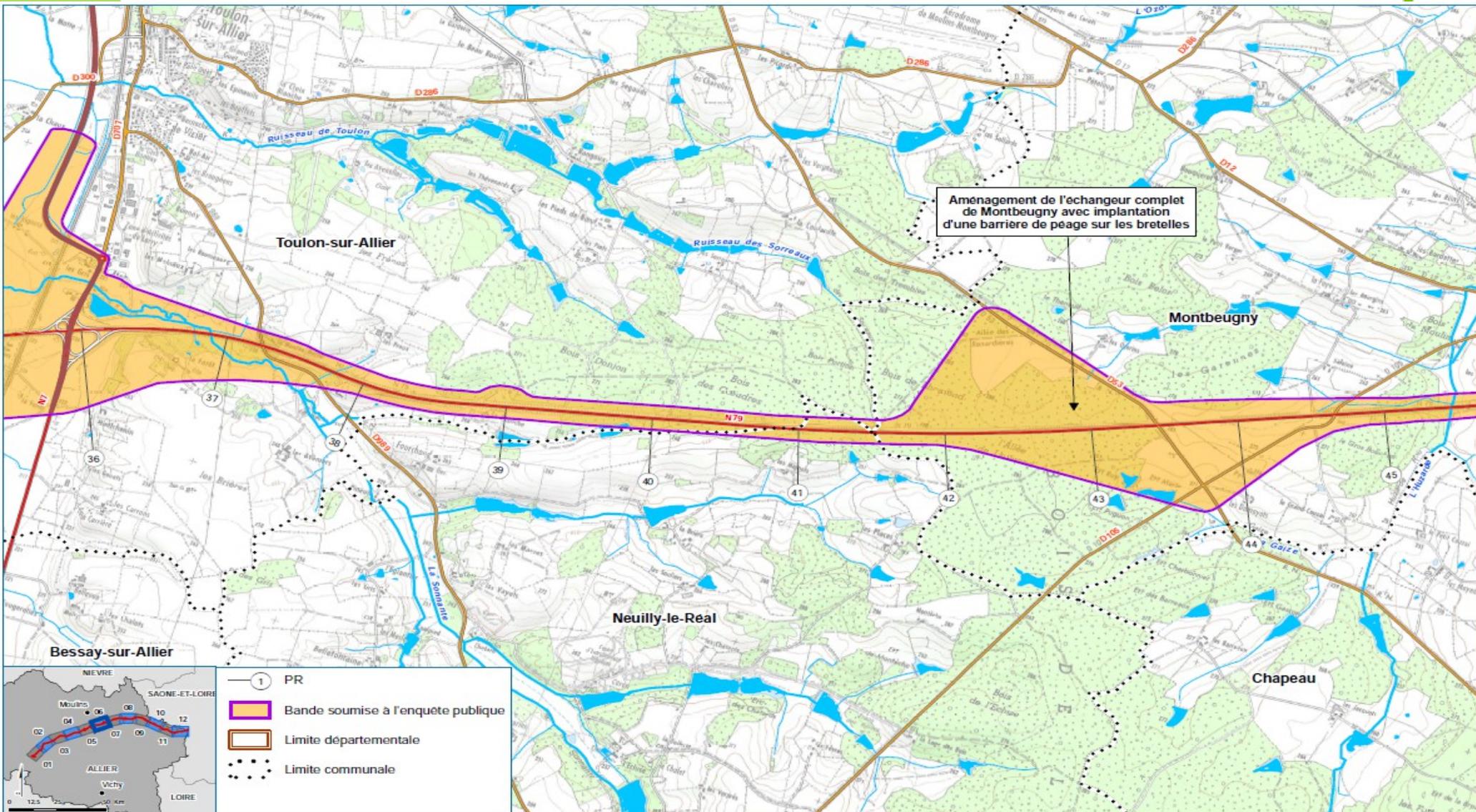
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

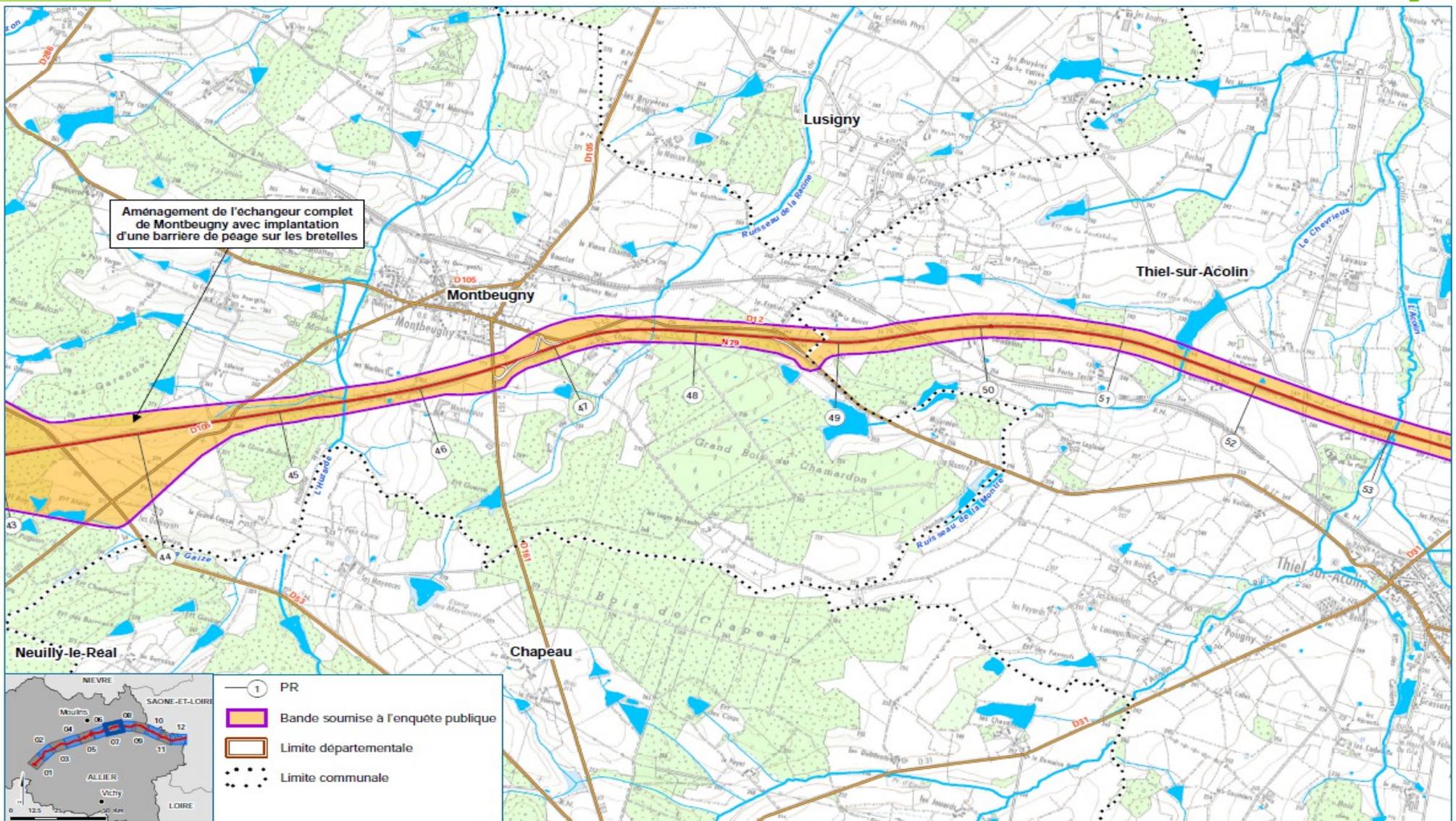
AUVERGNE



# Plan général des travaux 6/12



# Plan général des travaux 7/12



Source : IGN  
Réalisation : SNC LAVALIN janvier 2015



MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA



PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

RCEA\_GEN\_PlanGeneralTravaux

Planche 7 sur 12

# *Dossier préalable à l'enquête DUP*

## Volumes 2 à 5

### **F – Étude d'impact**

- **Résumé non technique**
- **Analyse de l'état initial du site et de son environnement**
- **Appréciation des impacts de l'ensemble du programme**
- **Solution de substitution et raison du choix**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volumes 2 à 5

### F – Étude d'impact

- Analyse des effets du projets positifs et négatifs
- Estimation des coûts des mesures Eviter / Réduire / Compenser
- Compatibilité du projet avec l'affectation des sols
- Évaluation d'incidence Natura 2000
- Méthodologies pour établir l'état initial
- Atlas cartographique
- Annexes : études réalisées



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volume 2

### F – Étude d'impact

- Résumé non technique : il retranscrit de manière simple et synthétique les principales informations contenues au sein de l'étude d'impact



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Appréciation des impacts de l'ensemble du programme

Thème : paysage

D'une manière plus transversale, et compte tenu de la qualité des paysages traversés, les principaux enjeux paysagers à prendre en compte dans le cadre de la concession de la RCEA sont les suivants :

- L'insertion paysagère de l'ouvrage, et notamment :
  - la gestion des covisibilités avec les éléments forts du paysage,
  - la qualité de l'insertion dans des paysages identitaires, à travers le respect des caractéristiques des paysages traversés : entités paysagères, proportions, couleurs, textures,
  - la non-aggravation de dégradations en cours et, autant que possible, la contribution un renforcement des identités paysagères,
  - le respect de l'intégrité d'ensembles paysagers : ne pas accentuer les effets de coupure déjà générés par la construction de la RCEA,
  - une attention spéciale sur les tronçons qui occupent les points les plus vulnérables du paysage : lignes de crêtes, espaces largement ouverts.
- La lecture du paysage traversé, incluant en particulier :
  - la mise en scène, chaque fois que cela est possible, les transitions / ruptures entre entités paysagères,
  - l'attention aux éléments structurants du paysage : façades de bourg, lisières forestières, motifs identitaires.
- La maîtrise de l'impact paysager indirect de la voie sur les paysages traversés :
  - la maîtrise de l'implantation d'activités à proximité de la RCEA, voulant profiter de l'« effet vitrine » ; favoriser un développement qualitatif autour de la RCEA,
  - la maîtrise de l'effet vitrine pour le tourisme : la valorisation des points d'appel visibles depuis la RCEA, des paysages traversés ; passant par la maîtrise de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire,

La valorisation des liens avec le territoire : la RCEA étant un « couloir », les points de contact avec le territoire prennent une importance d'autant plus grande.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volume 2 F – Étude d'impact Chapitre 4 –

### Analyse de l'état initial du site et de son environnement :

## Thème qualité de l'air



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

#### Synthèse sur la qualité de l'air

Les campagnes de mesure par tubes passifs (NO<sub>2</sub> et BTEX) réalisées sur le domaine d'étude montrent que les concentrations mesurées en NO<sub>2</sub> sont faibles dans les zones rurales (19,3 µg/m<sup>3</sup> pour les sites ruraux et 12,2 µg/m<sup>3</sup> pour les sites ruraux de fonds) et plus élevées en bordure de la RCEA (38,8 µg/m<sup>3</sup> pour les sites trafic). Néanmoins dès que l'on s'éloigne de la voie, les concentrations baissent très rapidement pour atteindre les niveaux de fond. Ainsi en moyenne annuelle, les valeurs réglementaires sont toutes respectées.

La concentration moyenne annuelle en benzène (0,6 µg/m<sup>3</sup>) respecte aussi les valeurs réglementaires (2 µg/m<sup>3</sup> pour l'objectif de qualité et 5 µg/m<sup>3</sup> pour la valeur limite).

La campagne de janvier 2014, avec des concentrations mesurées plus faibles qu'en hiver 2010, confirme ces tendances.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de globalement bonne autour de la RCEA.

En ce qui concerne l'école de Deux-Chaises, les concentrations mesurées en NO<sub>2</sub> et en benzène sont très faibles : 10,5 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour les campagnes de 2009-2010 et 8,5 µg/m<sup>3</sup> pour la campagne de 2014. Les concentrations des autres polluants à prendre en compte dans l'ERS n'ont pas été mesurées à Deux-Chaises, mais à Sainte-Cécile. Ils seront extrapolés de ces résultats dans la partie modélisation, en tenant compte du fait que :

- les concentrations mesurées en NO<sub>2</sub> par tubes passifs sont en moyennes 2,5 fois supérieures à celles de Deux-Chaises ;
- les concentrations de COV mesurées à Sainte-Cécile sont difficilement exploitables, car elles sont très faibles et inférieures à la limite de quantification de la méthode (cas du 1,3-butadiène), inférieures à la VTR (cas de l'acroléine) ou très élevées et de l'ordre de grandeur de concentrations mesurées en zones urbaines ou industrielles (formaldéhyde et acétaldéhyde).

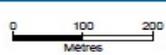
Pour ces polluants, il sera nécessaire de faire une recherche bibliographique afin de retenir une concentration de fond cohérente avec le milieu concerné. Plus généralement à Sainte-Cécile, les concentrations moyennes mesurées pour les polluants réglementés respectent les valeurs réglementaires, à l'exception du NO<sub>x</sub> pour lequel le niveau critique pour la protection de la végétation est largement dépassé.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de bonne dans la bande d'étude.

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volume 2 – F-Étude d'impact – Chapitre 4 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement : thème milieu naturel

THEMATIQUE MILIEU NATUREL



Sources : Ortho IGN, O.G.E. 2010-2013  
Réalisation : O.G.E. 24/03/2014



MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA



FLORE : LOCALISATION DES ESPÈCES REMARQUABLES

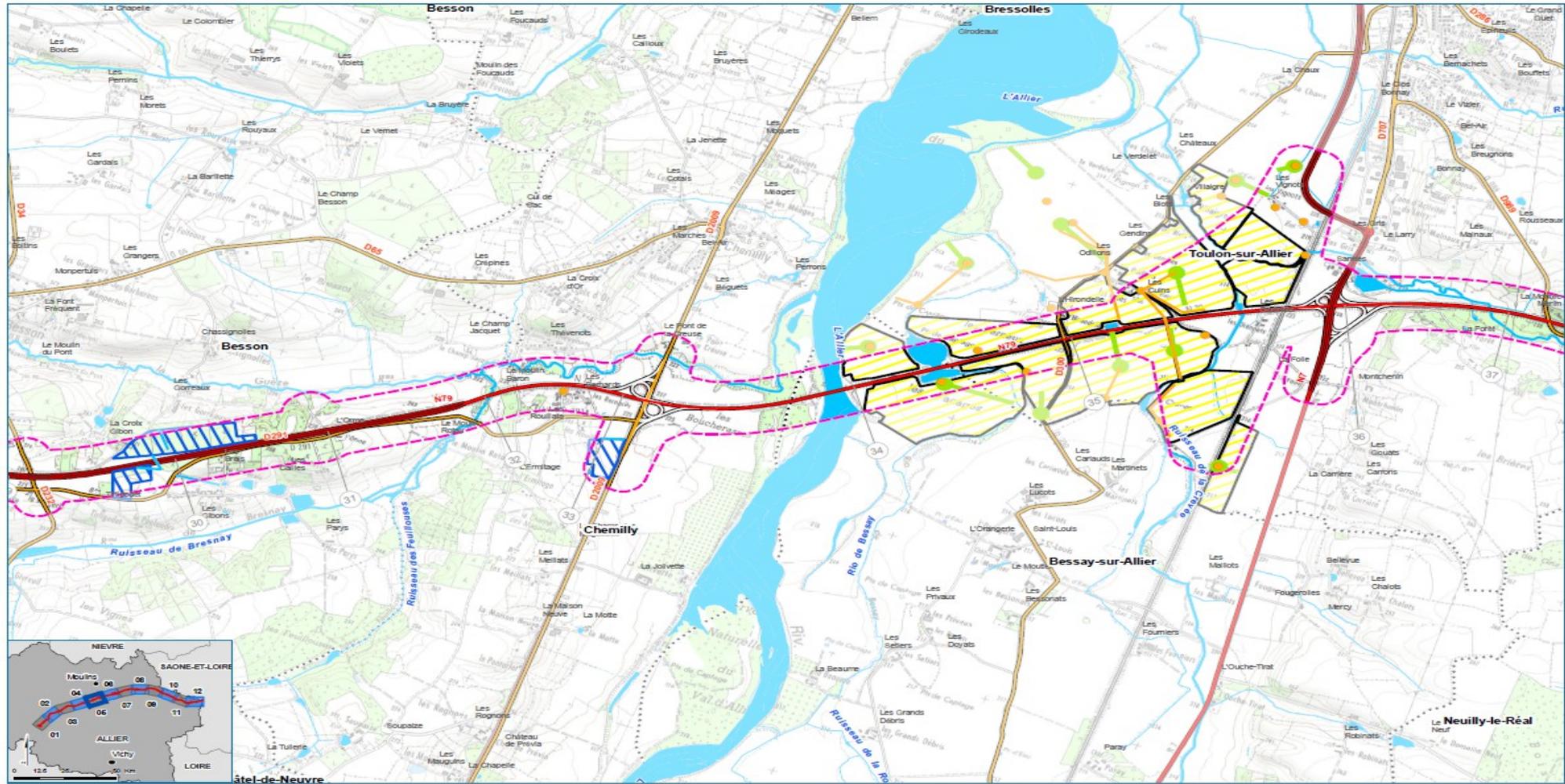
RCEA\_FLORE\_PLANTE\_REM\_ALLIER\_V5

Planche 14N sur 33

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volume 2 – F-Étude d'impact – Chapitre 4 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement : *thème agriculture*

ETUDE AGRICOLE - HYDRAULIQUE AGRICOLE



Sources : Enquêtes menées auprès des agriculteurs en 2009 et en 2013 IGN BD Ortho, BD Cartho, Scan2S

Réalisation : Chambre d'Agriculture Janvier 2014



MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA



PARCELLES DRAINÉES ET/OU IRRIGUÉES ET LES ÉQUIPEMENTS HYDRAULIQUES ASSOCIÉS

RCEA\_AGR\_Drainage\_Irrigation\_V3.mxd

Planche 5 sur 12

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volume 2

### F-Étude d'impact – Chapitre 7

#### **Analyse des effets :**

- **négatifs et positifs,**
- **directs et indirects,**
- **temporaires et permanents**
- **à court, moyen et long terme sur l'environnement et**

**mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs**

**Thème : eaux souterraines**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

#### Mesures d'évitement ou de réduction

N.B. : le dossier qui sera réalisé dans le cadre de la procédure relative à la Loi sur l'Eau précisera ultérieurement les mesures spécifiques à mettre en œuvre.

#### Pollutions :

- **Pollution chronique**

Le système d'assainissement des eaux pluviales, composés d'ouvrages de collecte faisant transiter ces eaux dans des bassins de traitement, permettront d'abattre la pollution véhiculée par les eaux de ruissellement provenant de la voirie.

- **Pollution accidentelle**

En cas de pollution accidentelle, toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts de cette pollution sur les écoulements souterrains (obturation des sorties de bassins de traitement concernés, mise en place de bottes de paille dégrafées, sacs de sable...).

Il est à noter que les bassins permettront un stockage des pollutions accidentelles. Les eaux polluées seront pompées et évacuées par des entreprises spécialisées.

Les terres polluées seront évacuées et traitées.

Un plan d'alerte et d'intervention sera établi de façon systématique pour les cours d'eau.

- **Pollution saisonnière**

Les mesures édictées dans la partie traitant de l'impact quantitatif de la pollution saisonnière sur les eaux superficielles sont identiques.

#### Utilisation des eaux souterraines :

Aucune autre mesure particulière n'est proposée.

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volume 2 F-Étude d'impact – Chapitre 7

**Après analyse des effets**  
- **négatifs et positifs,**  
- **directs et indirects,**  
- **temporaires et permanents**

**Identification de mesures pour  
compenser les effets négatifs**

**Thème : habitats naturels**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

### Mesures de compensation

N.B. : les mesures décrites ci-après devront faire l'objet d'approfondissement dans les dossiers qui seront composés ultérieurement par le concessionnaire et en particulier dans le dossier d'évaluation des incidences au titre de la loi sur l'eau et dans le dossier de demande de dérogation « espèces protégées » pour la faune.

Les mesures compensatoires visent à offrir une contrepartie aux effets dommageables non réductibles engendrés par le projet. Les mesures compensatoires proposées consistent en de petits aménagements (plantation de haies et de mares) et à faire évoluer les modes de gestion de certains habitats.

Pour assurer la durabilité des mesures, chacune d'elles fera l'objet d'une assistance lors de sa mise en œuvre et d'un suivi écologique (cf. mesures de suivi au Chapitre 9).

Ces mesures consistent en :

- création de haies bocagères et bosquets sur un total d'environ 49 000 ml. Les linéaires de haies à planter concernent :
  - la restructuration du réseau de haies liées au passage faune ;
  - la construction des 14 Tremplins-verts ou hop-over ;
  - la compensation des haies détruites par le projet ;
  - la compensation des secteurs buissonnants détruits par le projet.

Les localisations des linéaires sont indiquées sur la carte des mesures.

- création de mares de substitution de surface à minima égale aux habitats détruits et autant de sites que ceux détruits. Il convient donc de réaliser 2 mares à l'échangeur de Montmarault, et 2 mares au niveau du futur échangeur de Toulon-sur-Allier. Il faut ajouter la création de 2 bassins.
- compensation des habitats détruits. Par exemple, la destruction des 4483 m<sup>2</sup> de prairies mésohygrophiles et de 44885 m<sup>2</sup> de prairies favorables au Cuivré des marais sera largement compensée par la gestion de prairies humides (prairies humides à gérer à Montbeugny 31795 m<sup>2</sup> ; au Grand Louage 52413 m<sup>2</sup> ; à l'est de l'aire de Pierrefitte-sur-Loire 25642 m<sup>2</sup>, etc.), les destructions de 8977 m de haies seront compensées par la plantation de 29600 m de haies.

Le tableau suivant donne la surface des différents sites pré-identifiés pour la mise en œuvre de mesures compensatoires par évolution des pratiques de gestion actuelles.

# Dossier préalable à l'enquête DUP

**Étude d'impact - Mesures de compensation  
habitats naturels :**

**Création de haies bocagères**

**Création de mares de substitution**

**Compensation d'habitats détruits : gestion de  
prairies humides, ....**

**Identification de sites propices aux transferts  
d'habitat**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Étude d'impact :

### **Impacts du projet sur l'ambiance acoustique et mesures associées**

#### Solutions envisagées

Le nombre d'habitations à protéger s'élève à 98. La recherche de solutions de protection s'est appuyée sur des modélisations au droit de toutes ces habitations. L'implantation et le dimensionnement de chaque protection ont été étudiés au plus juste. Les aménagements proposés permettent de protéger efficacement ces habitations et bénéficient également à d'autres bâtiments en diminuant leur niveau d'exposition en façade.

Les solutions proposées viennent en complément des protections existantes et se composent de :

- 10 écrans antibruit ;
- 23 buttes ;
- 30 isolations de façade.

#### Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après indique les habitations à protéger, la localisation et les principales caractéristiques des protections acoustiques proposées.

Le numéro des habitations figure sur les planches présentant les zooms sur les secteurs concernés.

La hauteur des écrans est donnée par rapport à l'altitude de l'accotement de la chaussée. La hauteur des buttes est donnée par rapport à la cote du terrain naturel.

#### Estimation sommaire du coût des protections

Les estimations des coûts des protections acoustiques sont présentées au Chapitre 12.3 -



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

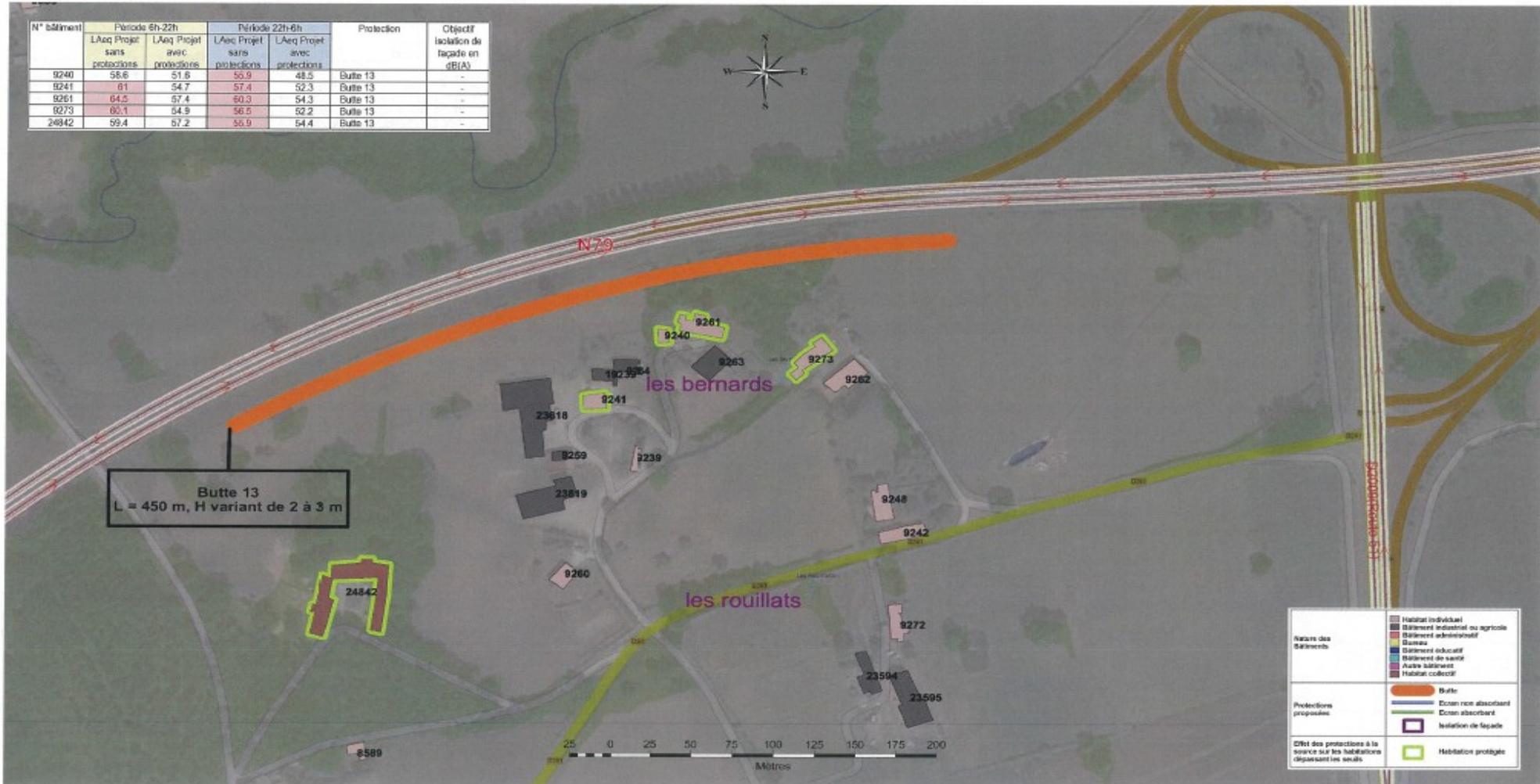
AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Protections acoustiques – Commune de Chemilly

[Zoom 13 - Commune de Chemilly - Lieu-dit "Les bernards"] - Butte 13

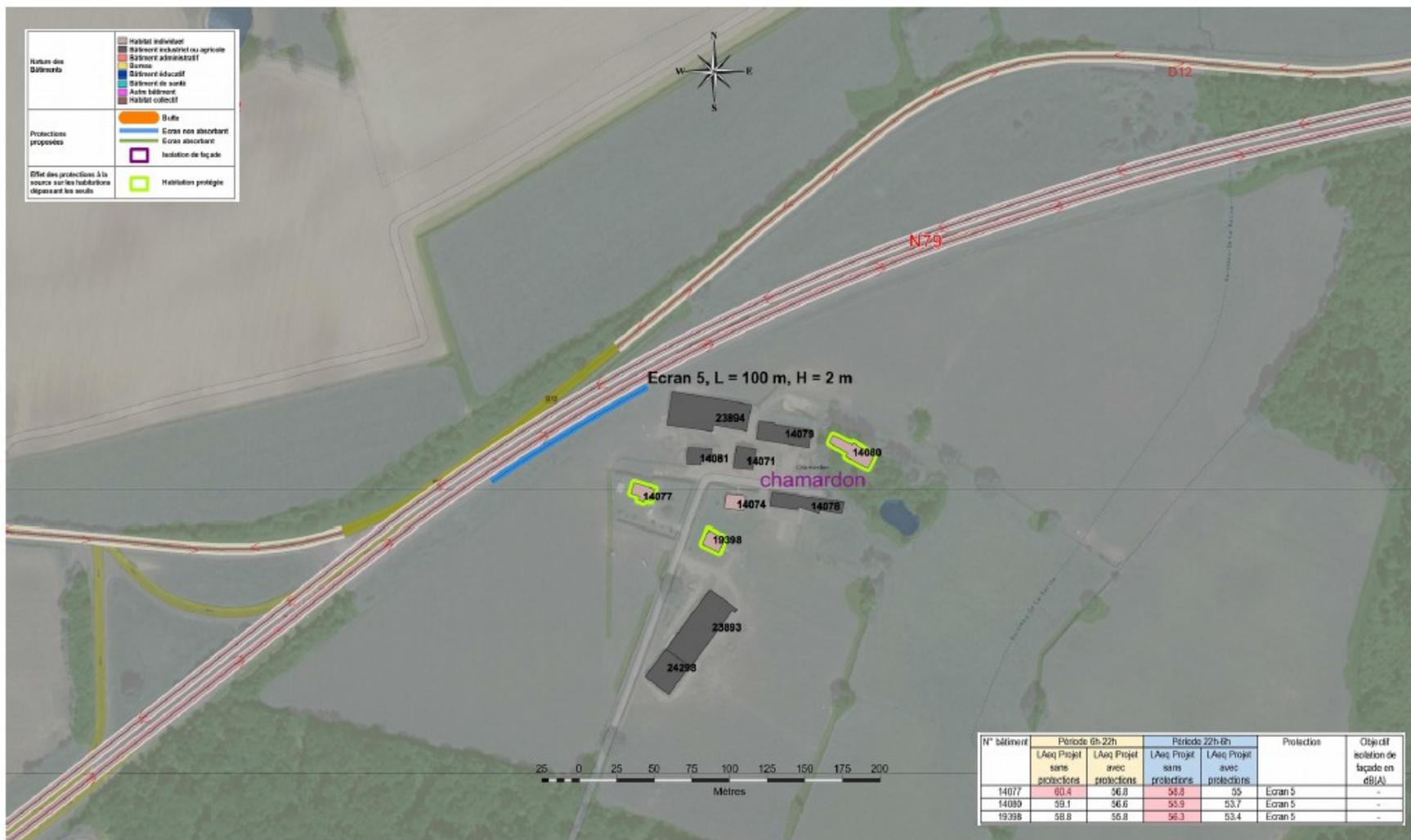
N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif Isolation de façade en dB(A)
	L'Aeq Projet sans protections	L'Aeq Projet avec protections	L'Aeq Projet sans protections	L'Aeq Projet avec protections		
9240	58.6	51.8	55.9	48.5	Butte 13	-
9241	61	54.7	57.4	52.3	Butte 13	-
9261	64.5	57.4	60.3	54.3	Butte 13	-
9273	60.1	54.9	56.5	52.2	Butte 13	-
24842	59.4	57.2	55.9	54.4	Butte 13	-



# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Protections acoustiques - Commune de Montbeugny

[Zoom 18 - Commune de Montbeugny - Lieu-dit "Chamardon"] - Ecran 5



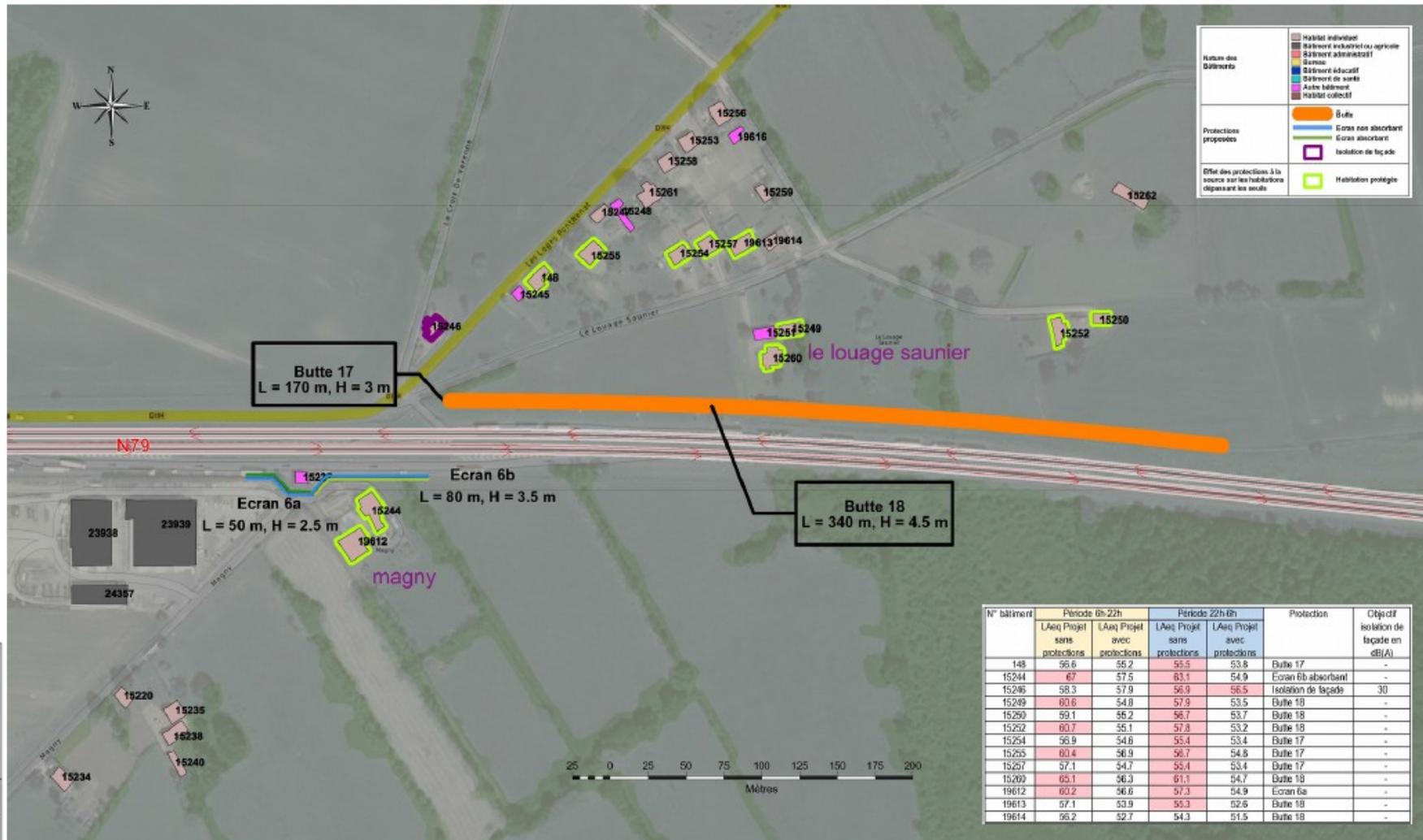
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

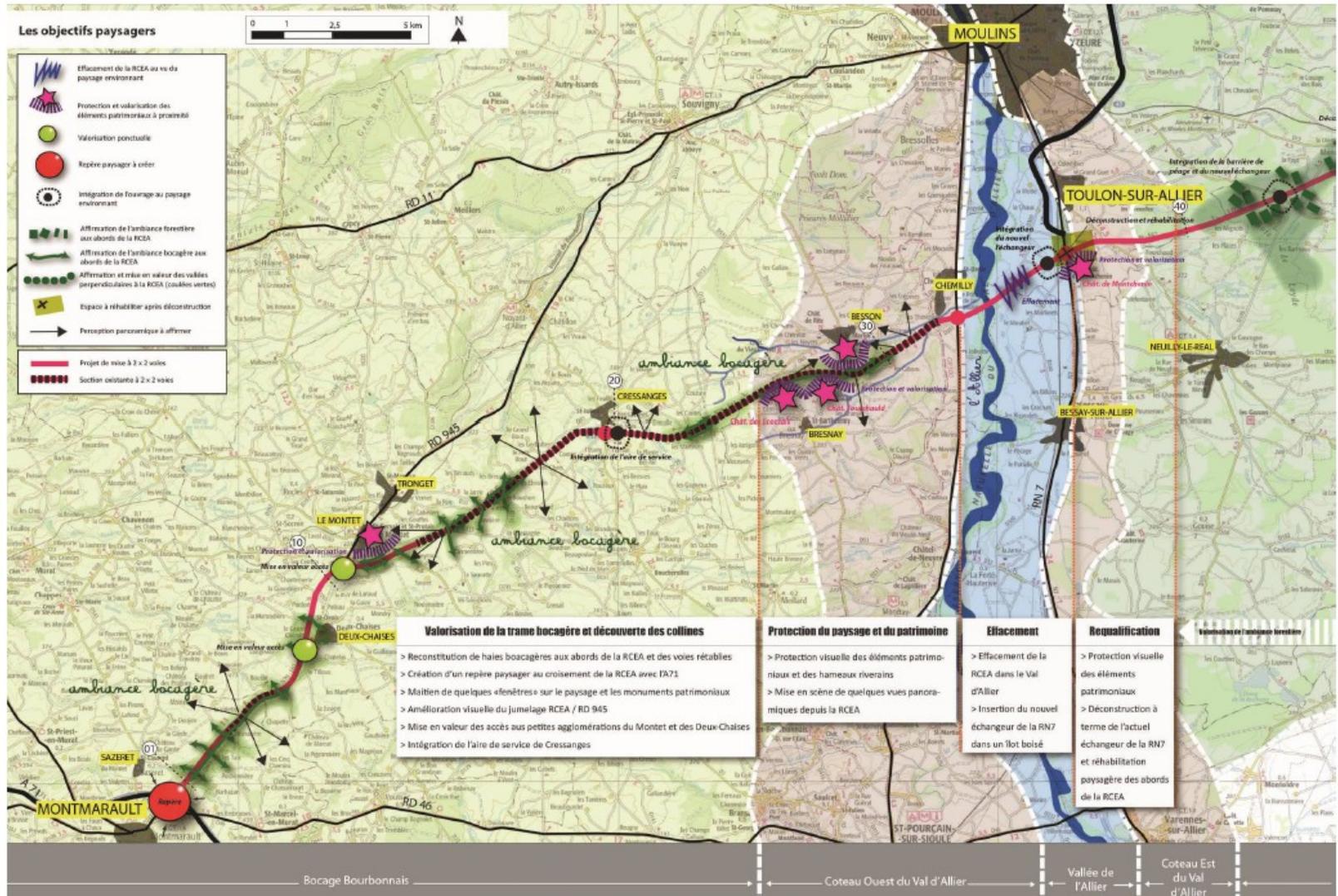
## Protections acoustiques - Commune de Thiel-sur-Acolin

[Zoom 20 - Commune de Thiel-sur-Acolin - Lieux-dits "Magny" et "Le louage saunier"] - Buttes 17 et 18, écran 6, isolation de façade



# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Objectifs paysagers Impacts et mesures



# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Aménagement paysager Échangeur RN7

4

### Traversée de la plaine de l'Allier et diffuseur de la RN7

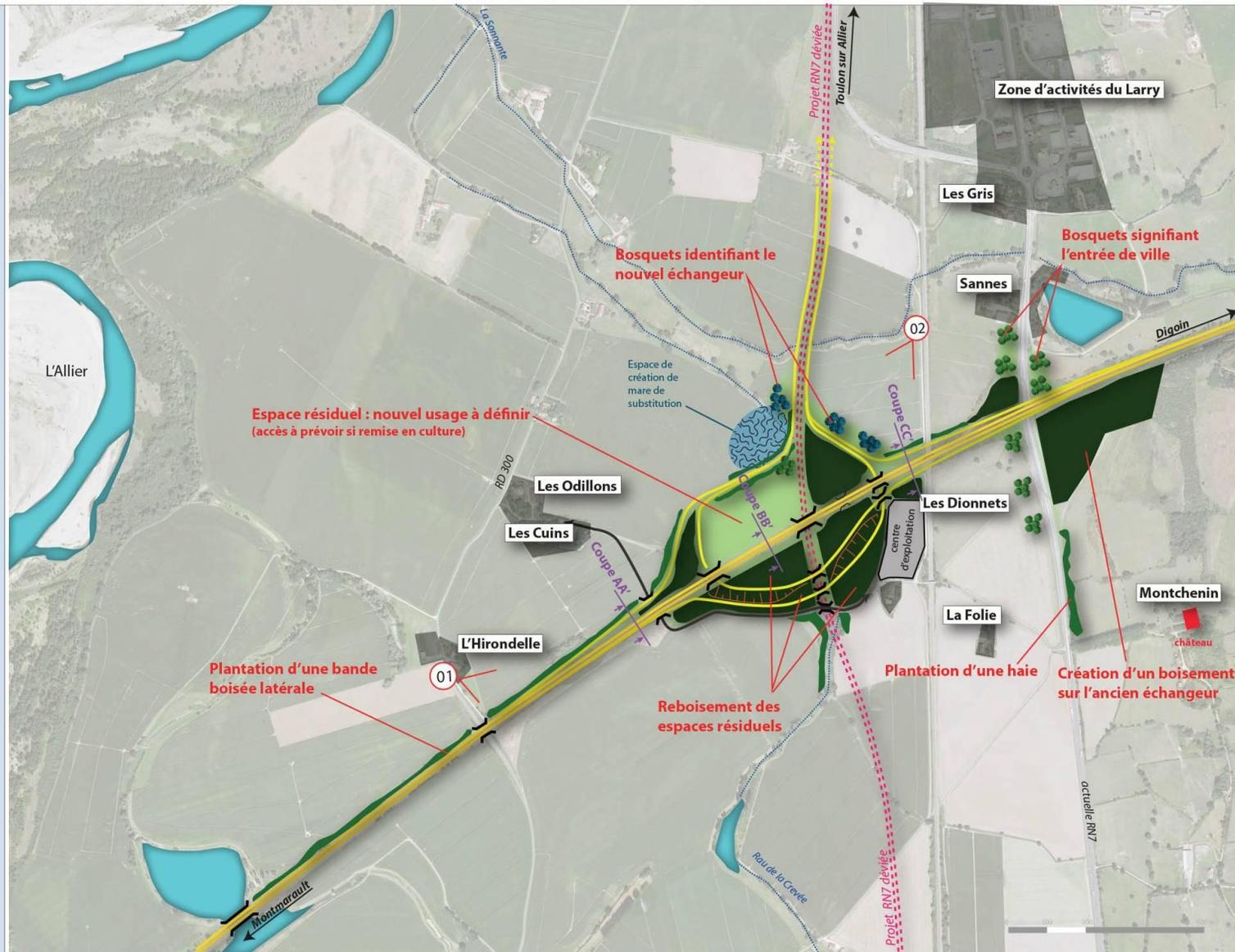
Mesures d'insertion

#### Les intentions générales

-  Plantation de boisements
-  Nouvelles plantations ou confortement de la végétation existante
-  Plantation de bosquets d'arbres
-  Création de repères végétaux (essences typées...)
-  Modelage des talus
-  Perceptions sur le paysage

#### Autres éléments

-  Ruisseau
-  Projet RCEA
-  Villages, hameaux et bâtis isolés à proximité
-  Visualisation du projet

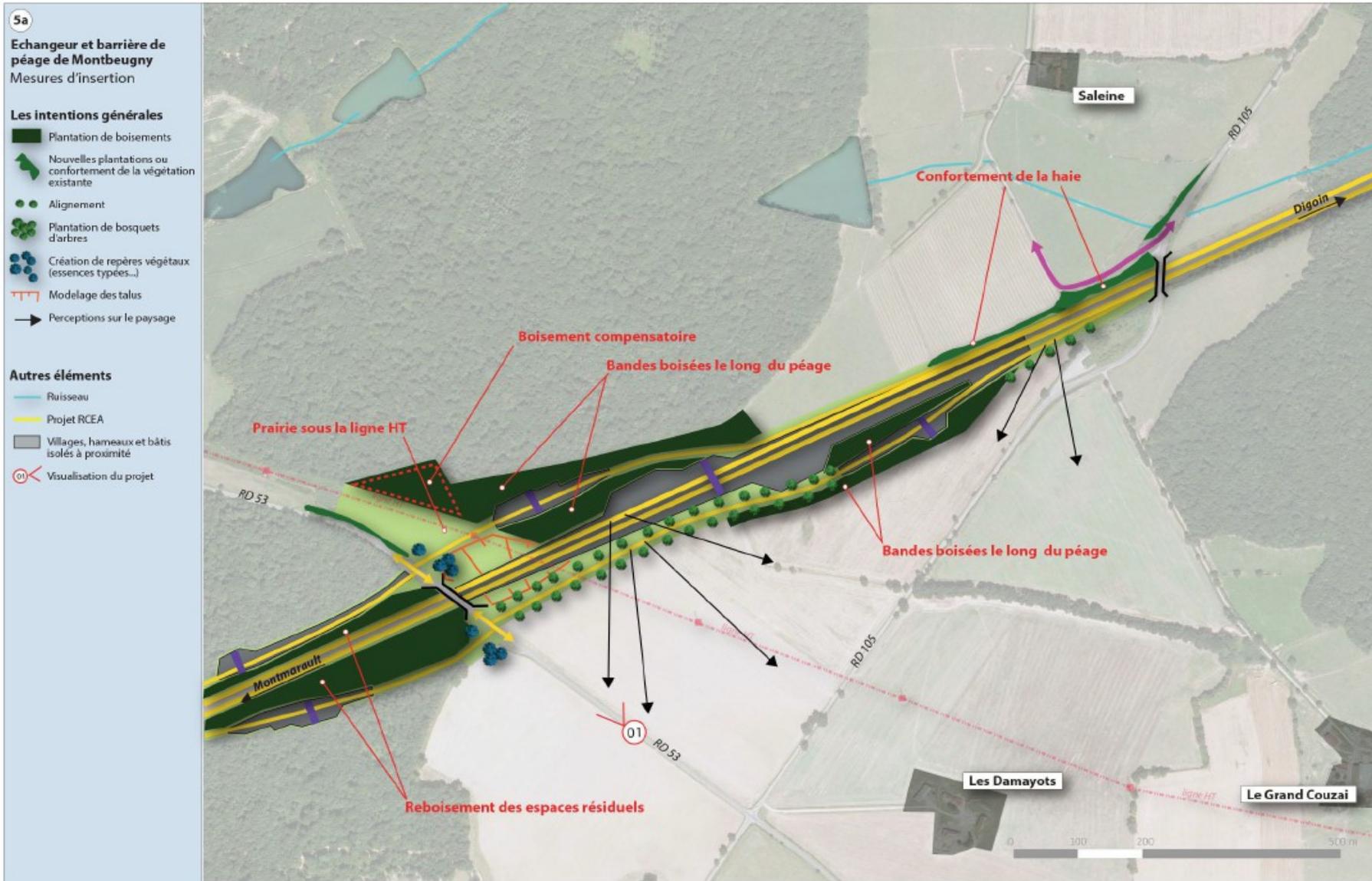


Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Aménagement paysager Échangeur de Montbeugny



# *Dossier préalable à l'enquête DUP*

## **Volume 7 – Evaluation économique et sociale**

### **Appréciation de l'intérêt de la réalisation du projet :**

- **Présentation du contexte socio-économique régional des transports**
- **Analyse stratégique : situation existante, objectifs du projet**
- **Analyse des effets du projet en terme sociaux, environnementaux et économiques**
- **Synthèse présentant les estimations sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur les effets du projet, déclinés par catégorie d'acteurs : usagers (VL et PL) riverains, concessionnaire futur...**

# Dossier préalable à l'enquête DUP

## Volume 8 – Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- Réduction d'Espace Boisé Classé (EBC)
- Complément apporté au règlement de différentes zones afin de permettre les travaux sur le RCEA d'affouillements et de terrassements notamment



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Calendrier

- COFIL le 12 janvier 2015
- 3 Réunions publiques :
  - 13 janvier 2015 à Montmarault
  - 14 janvier 2015 à Dompierre-sur-Besbre
  - 15 janvier 2015 à Toulon-sur-Allier
- Consultations Inter Services (locale et nationale) : de février 2015 à juin 2015
- Avis Autorité environnementale : de juillet à octobre 2015



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Calendrier

- **Enquête publique : janvier/février 2016**
- **Décret DUP : début 2017**
- **Signature du contrat de concession : mi-2018**
- **Études et procédures : 2018/2019**
- **Travaux : 2019/2020**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

# Information - Communication

- **Site internet DREAL - rubrique RCEA**
- **Mise en ligne :**
  - \* **des comptes-rendus du COPIL**
  - \* **des comptes-rendus des réunions publiques**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

**Merci  
de votre attention**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable  
et de l'Énergie